



Le + syndical

CGC Services Centraux

Votre contact : M. Baudoux Pierre Emmanuel
Tél : 01.60.37.90.39

Site : www.cgc-dgfip.fr
Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Le + syndical de Bercy

Page 1 : Une Bonne année 2016 / Suppression d'emplois à la DGFIP
Page 2 : Chronique d'une mort annoncée / Création de la DGSSI
Page 3 : Réforme de la carte régionale : DI et DIRCOFI Centre supprimées
Pages 3/4 : Règles de mutation 2016
Page 4 : Arbre de Noël

1^{er} semestre 2016

La DGFIP vous souhaite une bonne année !



Que cette nouvelle année soit propice aux voyages grâce aux fermetures de structures et aux restructurations, qu'elle vous apporte un changement d'indice afin de pouvoir supprimer votre indemnité exceptionnelle, que vos conditions de travail s'améliorent grâce au départ de vos voisins non remplacés et que vous puissiez vous épanouir sur vos missions dont l'étendue ne cesse de s'accroître.

2130 Suppressions d'emplois à la DGFIP

Comme chaque année, le Parlement décide que notre Ministère n'est pas prioritaire. Le déficit de l'Etat ne cesse pourtant d'augmenter.

La Commission Européenne estime qu'il va atteindre 4,7 % du PIB en 2016 (l'objectif des 3 % s'éloigne toujours un peu plus).

A croire que les rentrées fiscales sont secondaires pour notre gouvernement ou qu'il n'y a ni fraudes fiscales, ni mauvais payeurs dans notre beau pays.

Fort de ces convictions, 2.130 ETP (Equivalent Temps Plein) vont être supprimés en 2016.

Chronique d'une mort annoncée ?

Evolution des suppressions d'emplois à la DGFIP au Projet de loi de Finances (PLF) :

PLF 2009	PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016
- 2.340	- 2.565	- 2.667	- 2.438	-2.023	- 1.988	- 2.000	- 2.130

Corrigé du solde des transferts entre programmes (réintégration de 19 ETP), il va quand même falloir supprimer 2.111 emplois dans les services.

Evolution des suppressions d'emplois par direction et par grade :

	A+	A	B	C	Total
Direction Locale	-111	-158	-1.021	-673	- 1.963
Direction Nationale et spécialisées	14	54	-36	-140	-108
<i>Services Centraux</i>	-15	-4	-4	-17	<i>-40</i>
Total :	-112*	-108	-1.061	-830	-2.111

* Détail de la diminution des A+ : -10 AGFiP, -5 AFiP, - 8 AFiPA, -25 IP, - 10 IDIV HC, -61 IDIV CN et création de 7 postes d'IDIV Expert.

Nous pensions que le plus dur était derrière nous mais la réalité est là : -2.111 ETP en 2016 alors qu'elle était de 1.934 ETP en 2015.

Pour la DRFiP de Paris, la note s'annonce salée : - 175 ETP. Quand nous savons que certains arrondissements ont des prises en charge supérieures à certains départements, nous voyons bien qu'il n'y a qu'une logique à ces décisions : réduire les dépenses de personnels quitte à perdre des recettes fiscales supérieures à l'économie réalisée.

Il y avait 111.305 agents (dont temps partiels) en 2014 ; à raison de 2000 emplois supprimés, *la DGFIP n'existera plus dans 55 ans !!!*.

Création de la DGSSI :

La DGFIP vous annonce la naissance du Département de la Gouvernance et du Support des Systèmes d'Information.

Cette structure est issue de la fusion de F-SUP (gestion des systèmes d'information) et de la MGI (analyse financière des projets informatiques).

L'ensemble des personnels de ces deux structures est désormais rattaché à cette nouvelle entité, soit 85 personnes. L'implantation reste l'immeuble Auguste Blanqui à Montreuil.

Les OS représentatives ont voté contre la création de cette nouvelle structure. L'alliance CGC-CFTC-UNSA s'est abstenue.

En effet, nous pensons que l'objectif de cette structure sera de faire passer les considérations financières avant les besoins informatiques de la DGFIP.

Et disparition de la DI et de la DIRCOFI Centre :



La DGFIP revoit la cohérence des périmètres géographiques des délégations avec les 13 nouvelles régions. Tout les départements de ces nouvelles régions vont relever de la même Délégation inter-régionale.

Un redécoupage en 8 délégations est donc acté entraînant la disparition au :

- 1^{er} janvier 2017 de la Délégation inter-régionale Centre
- Fin 2017 de la DIRCOFI Centre

Ainsi, les brigades de vérification seraient rattachées à d'autres DIRCOFI: les unes rejoindraient la DIRCOFI Ouest et les autres seraient rattachées à la DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne.

S'agissant des collègues administratifs travaillant à la DI et à la DIRCOFI, les postes existants pourraient être transférés vers une autre DI et vers d'autres DIRCOFI.

CONSÉQUENCE : UNE MOBILITÉ NON SOUHAITÉE PAR LES AGENTS

La plupart de ces collègues sont installés à Orléans et dans les environs depuis plusieurs années. Ils savent que, même s'ils ont une garantie à résidence pendant quelques années, ils auront de grandes difficultés à retrouver un poste dans le Loiret.

Que dire des trois Idiv Experts qui ont été promus sur des postes particuliers ? Seront-ils obligés de repartir dans le vivier ?

La DG propose de positionner tous les agents dans les structures qui accueilleront les brigades...mais combien d'agents pourront muter à Rennes ou à Lyon compte tenu de leurs situation familiale ?

Quant aux vérificateurs et aux chefs de brigade, ils s'inquiètent de leurs conditions d'exercice de leurs fonctions : les distances seront très allongées pour aller aux réunions de la nouvelle direction.

*Mobilité à la DGFIP : uniquement
pour quitter notre direction*

Suppression des mouvements complémentaires pour la catégorie A et B dès 2016 :

Motif : Eviter « d'augmenter l'instabilité dans les services ».

Traduction : Tous les services sont en déficit mais les sites peu attractifs sont dans des situations dramatiques .

Même si la DGFIP décidait de supprimer les mouvements de mutation, les suppressions d'emplois entraînent obligatoirement des déficits dans les services. Or nous savons tous qu'il est déjà très difficile d'obtenir une mutation faute de place disponible.

Pour la CFE-CGC, supprimer un mouvement n'est pas acceptable et ne résoudra rien. Pour fluidifier les mouvements, il faut créer des postes et non en détruire.

Création d'un mouvement spécifique pour les postes connaissant un déficit structurel :

Ce mouvement spécifique existait au Trésor Public afin de pourvoir aux postes vacants lors des mouvements nationaux et locaux (difficultés d'accès du poste ou poste implanté dans une commune de petite taille, voir moyenne et le cas échéant, où la cherté de la vie est avérée).

Fin septembre 2016 : appel à candidature sur Ulysse auprès des contrôleurs. 1^{er} mars 2017, affectation pour une durée minimum de 24 mois.

La direction locale devra faire un point avec l'agent pour déterminer ses besoins (formation, logement...).

La CFE-CGC est favorable à ce mouvement spécifique et demande qu'il soit élargi aux catégories A et C sous réserve que ces postes soient proposés aux mouvements habituels bien évidemment.

Arbre de Noël

Cette année, l'arbre de Noël devait se dérouler au Grand Rex sur trois jours de la semaine et concerner 10.000 personnes (parents et enfants). Afin d'assister à ce spectacle, une autorisation d'absence d'une demi-journée était accordée.

En raison des risques d'attentats toujours en cours dans la capitale, cette manifestation a été annulée le 17 novembre 2015. Les parents peuvent quand même se rendre individuellement au spectacle.

Pour cette raison, la DGFIP a donné consigne aux directions locales implantées sur Paris de ne pas accorder cette autorisation d'absence. Il en est de même au Secrétariat Général de Bercy.

L'Insee et la Douane n'ont pas donné de consignes sur le sujet.

La CFE-CGC DGFIP et Centrale ont fait savoir qu'elles n'approuvaient pas ce choix. La DGFIP est revenue sur sa décision mais le Secrétariat Général de Bercy ne semble malheureusement pas touché par l'esprit de Noël.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire...



**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr**



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.